



CIRCULAIRE DU PREMIER MINISTRE DU 22 JANVIER 2019 RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS

7 février 2019

Le Président de la République a appelé le 14 novembre 2017 à Tourcoing à une mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires et a précisé le 22 mai 2018 les objectifs : garantir les mêmes droits ; favoriser l'émancipation et refaire République.

À l'issue d'une concertation avec l'ensemble des acteurs au cours du premier semestre 2018, le conseil des ministres du 18 juillet a adopté une feuille de route en 5 programmes (sécurité ; éducation ; emploi ; logement ; lien social) et 40 mesures.

La loi de finances pour 2019 a prolongé la durée des contrats de ville jusqu'en 2022. Datée du 22 janvier 2019, cette circulaire lance le top départ de la revoyure des contrats de ville.

Annexe 1- Modalités de rénovation des contrats de ville et de déploiement du pacte de Dijon

Annexe 2- Modalités de déploiement du PAQTE

Annexe 3- Suivi des mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

Annexe 4- Pacte de Dijon

- **Emplacement** : [Accueil](#) > [Publications et Ressources](#) > [Les documents, rapports et textes officiels](#) > [Textes officiels](#) >
- **Adresse de cet article** : <https://www.professionbanlieue.org/Circulaire-du-Premier-ministre-du-22-janvier-2019-relative-a-la-mise-en-oeuvre>